



**Lancement du chantier
d'élargissement de l'A63**
entre Ondres et
Saint-Geours-de-Maremne

UN AXE STRATÉGIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Dans le département des Landes, la section Ondres/Saint-Geours-de-Maremne de l'autoroute A63 constitue l'un des deux principaux axes routiers reliant la Péninsule Ibérique, par le Pays basque, d'où son nom d'autoroute de la Côte basque. Réalisée dans les années 1970, cette section constitue un axe stratégique assurant la continuité de l'itinéraire Bordeaux-Espagne, à trois échelles: européenne, nationale et régionale. Le développement touristique, économique et l'accroissement du trafic des poids lourds ont motivé l'opération d'aménagement et d'élargissement de la section entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne.

Conçue dans le cadre du plan de relance autoroutier, cette opération intervient dans la continuité de la mise à 2x3 voies de l'axe Bordeaux/Espagne et comprend 3 volets: la création d'une troisième voie de circulation, l'amélioration du cadre de vie des riverains avec la mise en place de protections acoustiques et la préservation de la biodiversité. Cette 3^{ème} voie permettra d'apporter une amélioration concrète et durable des conditions de circulation et de sécurité, notamment dans les périodes de fort transit, et d'assurer sur cette section très chargée en trafic poids lourds, une homogénéité par rapport aux sections adjacentes.



27 KM RÉAMÉNAGÉS ENTRE ONDRES ET SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Le chantier d'élargissement de l'A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne représente un investissement de 315 millions d'euros entièrement pris en charge par VINCI Autoroutes dans le cadre du Plan de relance autoroutier (voir page 9).

Débutés en 2017, les travaux seront achevés en février 2020, soit une durée de 48 mois à compter de la déclaration d'Utilité Publique obtenue le 25 février 2016.

Ce chantier constitue la dernière étape du réaménagement global de l'A63, débuté en 2009, et se déroule en 3 phases :

Entre Ondres et Biarritz (2009/2012): section de 18 km achevée.

Entre Biarritz et Biriadou (2014/2018): section de 22 km en cours d'achèvement.

Ces deux premières phases ont été financées dans le cadre des contrats de Plan d'ASF.

Entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne (2017/2020): dernière et ultime section à élargir.

La mise à 2x3 voies de l'A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne est programmée en **3 saisons de travaux** principales. Le chantier est interrompu pendant la période estivale notamment compte tenu de l'attractivité touristique des côtes landaise et basque et de la fréquentation importante de cet axe autoroutier, très emprunté pour rejoindre l'Espagne et le Portugal.

SAISON « 1 » **SAISON « 2 »** **SAISON « 3 »**
septembre 2017 > juin 2018 septembre 2018 > juin 2019 septembre 2019 > décembre 2019



DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES ONT ÉTÉ ENGAGÉS DEPUIS 2016 :

- L'essentiel des acquisitions foncières, soit près de 200 dossiers, a été réalisé à l'amiable.
- Déplacements de réseaux : 110 opérations ont nécessité une coordination et une mobilisation forte de l'ensemble des concessionnaires de réseaux pour sécuriser le calendrier des travaux préalables (INEDIS, GREDF, RTE, Orange, Syndicat mixte des eaux (SIAEP Tarnos, LEA Labenne, SYDEC, SIBVA etc.).
- Déboisement : ces travaux ont été réalisés avec précaution et anticipation pour intégrer les contraintes environnementales fortes. L'association du savoir-faire des équipes de VINCI Autoroutes en management environnemental et de l'entreprise Alliance Forêt bois ont permis de mener avec efficacité ces travaux.
- Le pont de franchissement de la voie ferrée par l'autoroute A63 sur la commune de Labenne a été réalisé suivant un calendrier concerté avec la SNCF. Ainsi les nuits de 3 weekends de février 2016 nécessaires à la pose des poutres de cet ouvrage ont été réservées par anticipation (2 années à l'avance). L'ouvrage a été terminé en avril 2017.

Les travaux principaux d'élargissement ont été allotés après appel d'offres en 3 sections dédiées regroupant l'ensemble des corps d'état :

- entre Ondres et la barrière pleine voie de Bénésse-Maremne (environ 11 km) : au groupement d'entreprises Valerian / Demathieu & Bard / Malet;
- entre la barrière pleine voie de Bénésse-Maremne et l'échangeur de Saint-Geours-de-Maremne (16 km) : au groupement d'entreprises Guintoli / Agilis / EHTP / NGE GC / Siorat;
- la modernisation de l'échangeur de Capbreton attribué au groupement d'Entreprises Guintoli (Agence) / EHTP / NGE GC / Siorat.

Les travaux préparatoires de ces marchés ont débutés au printemps 2017 avec notamment la réalisation de pistes d'accès et le démarrage des premiers ouvrages d'art. La mise en service complète est prévue pour l'été 2019.

Quels sont les principaux travaux ?





Cette opération d'aménagement à 2x3 voies est caractérisée par un vaste programme de transformation ou de reconstruction d'ouvrages. En effet, la structure de certains ponts doit être élargie afin qu'elle soit compatible avec la création de la 3^{ème} voie de circulation sur l'autoroute. 17 passages inférieurs seront élargis et 10 ponts supérieurs démolis ou reconstruits au même emplacement ou à côté.

Ces démolitions, réalisées de nuit, nécessitent une fermeture de l'autoroute et donc une déviation du trafic par le réseau secondaire.

2 démolitions ont déjà été réalisées de nuit avec succès, les 19 et 20 septembre puis les 20 et 21 septembre 2017 sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne.

Ces travaux doivent être réalisés dans les premières phases du chantier pour permettre la continuité des travaux d'élargissement.

Sur l'A63, toutes les gares de péage ont été récemment rénovées dans le cadre du plan de modernisation des gares de la société : St-Jean-de-Luz sud (n°3), Biarritz (n°4), Bayonne-sud (n°5) et Ondres (n°6).

C'est désormais au tour de l'échangeur dit de Capbreton (n°8), sur la commune de Bénesse-Maremne, de connaître un réaménagement complet pour apporter de meilleures conditions de fluidité, de confort et de sécurité aux usagers. VINCI Autoroutes va ainsi réaliser, en parallèle à l'élargissement à 2x3 voies, l'extension et la modernisation du péage.

UNE COORDINATION MILLIMÉTRÉE

L'A63 accueille des flux de véhicules importants, notamment de poids lourds. Compte-tenu de ce niveau de trafic élevé, le maintien de la circulation sur l'ensemble des voies dans chaque sens est nécessaire. Le passage de 2 à 3 voies est donc une opération complexe, car l'aménagement d'une nouvelle voie dans chaque sens doit être réalisé sans interrompre le flux de circulation sur l'autoroute. Ces conditions exigent une coordination millimétrée de l'ensemble des intervenants et une activité forte de nuit.

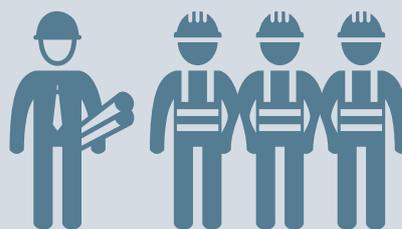
L'objectif de garantir un niveau de sécurité élevé pour les utilisateurs de l'autoroute, les personnels d'exploitation et du chantier conduit à imposer des conditions de réalisation et des exigences sécurités partagées et respectées par l'ensemble des intervenants.

Pour diriger ces travaux, VINCI Autoroutes a renforcé sa proximité avec tous les acteurs locaux grâce à l'implantation d'une Direction d'Opérations au plus près du chantier, située à Anglet. Cette équipe de 10 personnes travaille en étroite relation avec les interlocuteurs privilégiés tels que les acteurs économiques, les élus, les administrations, les associations, les riverains et les médias. La Direction d'Opérations A63 bénéficie également de l'appui, du savoir-faire et des moyens du District Sud-Atlantique de VINCI Autoroutes qui veille 24h/24 à la sécurité des utilisateurs de l'autoroute.

UN IMPACT TRÈS POSITIF POUR L'EMPLOI LOCAL

Le calendrier dense du chantier conduit à une forte mobilisation de moyens, les travaux étant concomitants sur les 27 km.

Au final ce sont environ 600 personnes en moyenne qui seront présentes sur le chantier quotidiennement sur les 3 années.



Dans le cadre d'une démarche volontariste et collaborative avec les entreprises, VINCI Autoroutes a souhaité mettre en place des conventions de partenariat pour la mise en place d'une démarche en faveur de l'emploi local. Appuyé par le Préfet des Landes et le sous-préfet de Dax, ce travail est fait en partenariat avec le Conseil départemental, et les partenaires de l'emploi : Pole Emploi, mission locale, CAP emploi, etc. Les entreprises signataires s'engagent à faire réaliser environ 50 000 heures travaillées au bénéfice des publics éloignés de l'emploi et de favoriser ainsi une insertion professionnelle durable.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Sur les 27 km d'autoroute élargis, 26 nouveaux bassins de protections de la ressource en eau seront créés, soit 1 bassin tous les kilomètres. Il s'agit d'ouvrages multifonctions :

- **Écrêteurs d'orage** : ils permettent d'absorber de grandes quantités d'eau lors de fortes pluies et de limiter le risque de débordement des rivières voisines ;
- **Décanteurs** : ils retiennent les eaux de ruissellement jusqu'à ce que les produits polluants se soient déposés au fond par décantation et soient évacués par la suite ;
- **Déshuileurs** : ils piègent les huiles grâce à un système de siphon et évitent leur rejet vers le milieu naturel ;
- **Confineurs** : en cas de pollution accidentelle, ces bassins confinent les matières dangereuses écoulées qui seront ensuite pompées par une entreprise spécialisée et évacuées avant leurs traitement.

LIMITER LES NUISANCES SONORES

De nombreux échanges ont été menés lors de la concertation publique avec les riverains de manière à limiter les nuisances sonores de l'autoroute. Le résultat se concrétise par l'implantation de protections à la source avec la création d'écrans ou de merlons (buttes de terre). Au final se sont près de 14 km d'écrans et 5 km de merlons qui ont été dimensionnés.



S'INTÉGRER DANS LE PAYSAGE

L'intégration paysagère de l'autoroute dans son environnement fait partie intégrante du chantier : cette prise en compte se traduira dans le traitement architectural des ouvrages élargis (ponts, écrans), dans la réalisation d'aménagements paysagers constitués d'essences locales (amandiers, tamaris, peupliers blancs, grenadiers, romarins ; etc.) en harmonie avec les paysages existants et les conditions climatiques régionales.

PRESERVER LA BIODIVERSITÉ

Dès les phases d'études, VINCI Autoroutes a pris des mesures pour limiter l'impact des travaux sur l'environnement et la biodiversité. Une carte des habitats naturels a été établie afin d'identifier les secteurs où le patrimoine naturel était le plus remarquable. La faune sauvage a été identifiée et fait l'objet d'une attention toute particulière. Il en est de même pour la flore implantée dans des espaces naturels qui abritent des espèces protégées. Ainsi, 92 espèces animales protégées et 8 espèces végétales protégées au niveau national voire européen ont été recensées : loutre, vison d'Europe, grémil prostré, Drosera (plante carnivore), lotier hérissé etc.

Pour limiter les conflits entre milieux naturels et zones de travaux et réduire l'empreinte écologique, VINCI Autoroutes associe génie civil et génie écologique. Des opérations de restauration ou de recréation de milieux traduisent ce management volontariste de l'efficacité environnementale. Ces actions seront réalisées en partenariat avec des acteurs du territoire tels que des élus, des propriétaires, des syndicats de rivières, des associations et des experts naturalistes. Cette concertation permettra de répondre aux objectifs de compensation.

Selon les zones, le calendrier des travaux est adapté en fonction des périodes d'hibernation et de reproduction des espèces, notamment pour le débroussaillage et le décapage des terrains qui précèdent les travaux de terrassement.

LES ESPÈCES PROTÉGÉES

De nombreuses espèces faunistiques ou floristiques sont protégées sur la section Ondres/Saint-Geours-de-Maremne, parmi lesquelles :



LA LOUTRE :

dès le début des années 1980, de gros efforts ont été engagés pour recoloniser les rivières où l'espèce avait totalement disparu. Depuis, sa population est à nouveau en augmentation.



LE VISON D'EUROPE :

mammifère semi-aquatique carnivore de la famille des mustélidés. Il évolue presque exclusivement à proximité de l'eau puisqu'il est localisé dans les zones humides, les berges ou encore les ripisylves. Cette espèce fait l'objet d'une protection totale en France.



LE LOTIER HÉRISSÉ :

plante protégée présente sur des terrains sablonneux dans les régions du Sud-Ouest de la France et de Méditerranée. Ses fleurs sont jaunes puis orangées. Elle fleurit entre avril et juillet.



LE DROSÉRA :

espèce protégée au niveau national, qui appartient à la famille des plantes carnivores. On la trouve sur des sols et landes humides, ou des tourbières.



L'ANGUILLE EUROPÉENNE :

en voie de régression depuis plusieurs années, elle est protégée car c'est une espèce menacée.

Pendant toute la durée des travaux d'aménagement, des suivis seront réalisés par le maître d'ouvrage comme par la préfecture des Landes, de manière à veiller à ce que les mesures de protection sont bien respectées. À ce titre, tous les personnels amenés à intervenir sur le chantier, quel que soit leur travail, sont sensibilisés à la préservation de l'environnement.

Un comité de suivi des effets du projet sur l'environnement a été mis en place par la préfecture.

Il a pour objet :

- de veiller au respect des engagements pris par le concessionnaire lors de la Déclaration d'Utilité Publique et de vérifier la mise en œuvre des actions liées aux recommandations;
- de communiquer sur le bon déroulement des travaux et du suivi de ces engagements.

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'A63

Un processus BIM (Building Information Modeling) a été mis en place par VINCI Autoroutes, maître d'ouvrage du chantier.

Depuis les premières étapes des études, un support représentant en 3D le projet avec l'ensemble des données collectées et leur évolution a été utilisé. Cette technologie améliore la perception des données environnementales, les données d'emprises (foncier, cadastre), les données topographiques (modèle numérique de terrain).

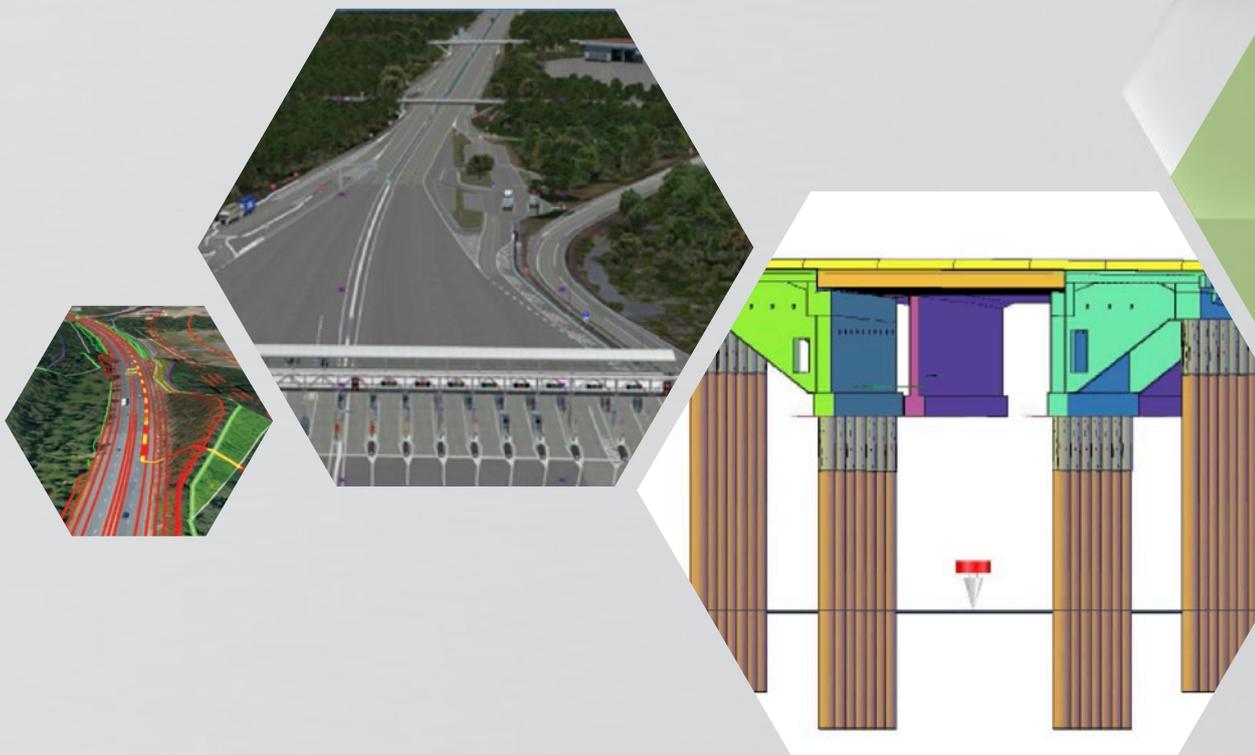
A titre d'exemple, lors de l'enquête publique, les enquêteurs disposaient d'une tablette avec les éléments graphiques permettant de mieux renseigner les riverains et de faciliter la compréhension du projet : les plans superposables dans un environnement connu sont ainsi plus accessibles.

Une maquette numérique 3D du projet au format BIM a été modélisée et actualisée à chaque étape d'avancement de l'opération, via un outil collaboratif.

L'objectif premier du BIM est de mieux concevoir collectivement et de faire adhérer.

Cette technologie permet également aux opérationnels de mieux suivre et de contrôler la conformité des études détaillées jusqu'aux études d'exécution des entreprises, puis en y associant les contrôles topographiques des travaux de vérifier la qualité des ouvrages exécutés.

Au final, le BIM permettra d'améliorer la fiabilité de l'ensemble des dossiers d'exécution une fois les travaux terminés et de faciliter le transfert de l'ensemble des données à l'exploitant, pour une meilleure gestion du patrimoine.



LE PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER :

3,2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Plan de relance autoroutier, validé par la Commission européenne, a été confirmé lors de l'accord intervenu le 9 avril 2015 entre l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Le 23 août 2015, la publication au Journal Officiel des avenants aux contrats de concession des sociétés de VINCI Autoroutes concernées (ASF, Escota et Cofiroute) a acté officiellement sa mise en œuvre.

Ce Plan de relance autoroutier traduit le partenariat entre l'autorité publique et le secteur privé pour moderniser les infrastructures autoroutières au cœur des territoires, soutenir la croissance économique et contribuer à la création de milliers d'emplois. Il permet d'améliorer la sécurité des automobilistes, de fluidifier le trafic et de faciliter l'accès aux autoroutes depuis le réseau secondaire. Il renforce aussi l'insertion environnementale des autoroutes dans les territoires.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont engagées à réaliser plus d'une centaine de projets de création, d'élargissement ou de rénovation d'infrastructures, répartis dans 15 régions. Les 3,2 milliards d'euros d'investissements nécessaires à la réalisation du Plan de relance sont intégralement financés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes – donc par le secteur privé –, sans aucun impact sur les finances publiques ni les contribuables.

À l'échelle du réseau VINCI Autoroutes, qui représente la moitié du réseau national autoroutier, le Plan de relance rassemble environ 150 opérations réparties sur 11 régions et 31 départements différents, pour un montant de 2 milliards d'euros.

UN SOUTIEN SANS PRÉCÉDENT À L'EMPLOI ET À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Les premiers bénéficiaires du Plan de relance autoroutier sont les citoyens des régions concernées. Les clients des réseaux autoroutiers verront leurs conditions de transport s'améliorer au quotidien, et c'est l'ensemble de l'économie locale qui sera dynamisée.

La Fédération nationale des travaux publics estime que l'ensemble des projets concernés par le Plan de relance contribue à la création de 8 200 emplois par an en moyenne.

UNE PRISE EN COMPTE ACCRUE DE L'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE

La prise en compte des normes les plus exigeantes améliorera le confort de conduite, la sécurité et la qualité des services. Les travaux d'élargissement sont aussi l'occasion de dimensionner les aménagements en fonction des nouvelles normes et réglementations et de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des riverains et des clients de cette autoroute construite dans les années 1970. A ce titre des écrans acoustiques et des protections de façades seront ajoutés afin de limiter la contribution sonore de l'infrastructure existante.



VINCI AUTOROUTES DANS LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

9 DÉPARTEMENTS :

- > Charente-Maritime (A10, A837)
- > Corrèze (A89, A20)
- > Dordogne (A89)
- > Deux-Sèvres (A83, A10)
- > Gironde (A10, A89, A62)
- > Landes (A63, A641, A64)
- > Lot-et-Garonne (A62)
- > Pyrénées-Atlantiques (A63, A64)
- > Vienne (A10)



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE VINCI AUTOROUTES DANS LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE :

AMÉNAGEMENT À 2X3 VOIES DE L'A63 ENTRE BIRIATOU ET SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE :

> BIRIATOU / ONDRES :

(2008-2012) Phase 1 : Section Ondres/Biarritz (18km) : travaux terminés.

(2014-2018) Phase 2 : Section Biarritz / Bariatou (22 km) : travaux en cours d'achèvement.

Ces 2 opérations incluant la modernisation des gares de péage correspondent à un investissement total d'environ **700 million d'€**.

> ONDRES / SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE : (27KM) (2017 - DÉBUT 2020) : 315 MILLION D'€

MISE AUX NORMES AUTOROUTIÈRES DE L'EX RD1 : 42 MILLIONS D'€

Cette route reliant l'A63 (Bayonne) à l'A64 (Brisous) a été classée, dans le domaine routier national, dans la catégorie des autoroutes depuis le mois de janvier 2015 par l'Etat. A ce titre, elle a été intégrée dans la concession d'ASF qui en a assuré la rénovation complète sur 11 km et qui gère maintenant son exploitation. Elle est un axe stratégique de déplacement car elle permet la continuité autoroutière entre Bayonne et Pau.



Au total, **en 10 ans**, VINCI Autoroutes aura investi plus d'**1 milliard d'euros** dans le cadre des travaux de l'A63.

Depuis 2006, VINCI Autoroutes a investi plus de 10 milliards d'euros, soit plus d'un milliard d'euros chaque année, pour la construction, l'entretien et l'amélioration des réseaux autoroutiers qu'elle exploite pour le compte de l'Etat concédant. Ces investissements contribuent à l'amélioration des infrastructures de transport

tout en permettant de dynamiser l'activité économique des territoires traversés, sans peser sur les finances publiques. En les finançant, VINCI Autoroutes assume ainsi pleinement ses missions d'entreprise privée, au service de l'intérêt général.

CONTACT PRESSE

Noémie AUMAÎTRE

Responsable communication – Direction d'Opérations A63

06 17 71 20 64

noemie.aumaitre@vinci-autoroutes.com

 L'A63 et Vous

 @A63Trafic

 a63.sites.vinci-autoroutes.com



Direction d'Opérations A63 Biarritz

A63 - échangeur n°5
route de Maignon
CS 70107
64601 ANGLET cedex